

(1)

N° 41.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1866.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1867 ⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent de majorer de la somme de 2,100 francs l'art. 8, et de 23,300 francs l'art. 10 du budget du Ministère de la Justice, afin que les traitements des secrétaires des parquets puissent être mis sur la même ligne que ceux des commis-greffiers.

P. BOUVIER-EVENEPOEL.

E. PREUD'HOMME.

C. VAN RENYNGHE.

E. DUPONT.

F. NOTELTIERS.

THONISSEN.

L. THIENPONT.

DE TERBECQ.

REYNAERT.

P. TACK.

(1) Budget, n° 77 (session de 1865-1866).

Rapport, n° 29.
